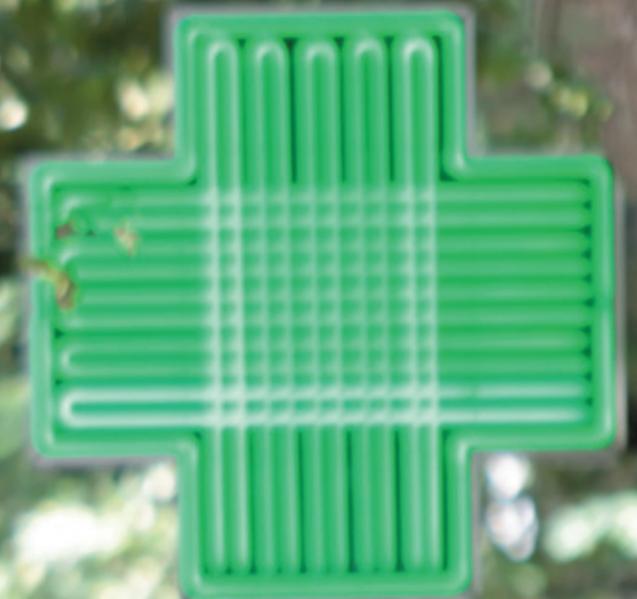
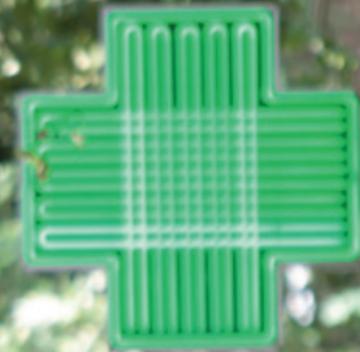


Quand il n'en a plus,
il y en a encore !





Quand il n'en a plus, il y en a encore !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Lors de la séance plénière législative tenue le jeudi dernier, la Chambre des représentants a adopté, à la majorité des voix, la première partie du Projet de loi de Finances 50-22 au titre de l'année budgétaire 2023. Quelque 183 députés ont voté pour la première partie du Projet de loi de Finances, tandis que 70 s'y sont opposés. La séance a également été marquée par la discussion des amendements présentés par le Gouvernement et les groupes de la majorité et de l'opposition. Le nombre d'amendements retenu a atteint 209.

La séance tenue vendredi

dernier a été consacrée à la présentation des rapports des commissions permanentes sur les projets de budgets sectoriels. Cette séance a été consacrée à la discussion et au vote de la deuxième partie du Projet de loi de Finances, ainsi que de l'ensemble du Projet de loi de Finances 2023.

Cette loi de Finances prévoit, entre autres, d'harmoniser l'impôt sur les sociétés (IS). Toutes les entreprises devront payer 20% d'IS d'ici 2026. Il y a, cependant, deux exceptions. Il s'agit des sociétés déclarant un bénéfice net dépassant les 100 millions de dirhams qui se verront appliquer un taux de 35%, et les banques et

compagnies d'assurances qui devront payer 40% d'IS.

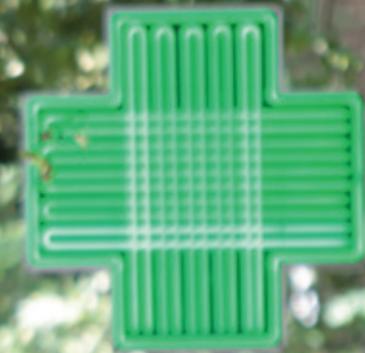
Pendant que la loi de Finances était soumise au vote, la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc a appelé tous les pharmaciens du Royaume à participer au sit-in qu'elle organisera le mardi prochain devant le Parlement. La Confédération estime que l'augmentation du taux de l'IS de 10 à 20% va aggraver les difficultés économiques que vivent les petites pharmacies ayant adopté le statut d'une SARL.

Même si tous les pharmaciens ne sont pas concernés par cette augmentation, cette

disposition va s'ajouter à une série de mesures adoptées sans prendre en considération ni les spécificités de la pharmacie, ni sa situation économique.

En effet, depuis plus d'une décennie, les revenus des pharmaciens ne cessent de baisser, et particulièrement depuis l'entrée en vigueur du Décret 2-13-852 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés. Ce texte a entraîné une baisse généralisée des prix des médicaments et la mise en place de deux forfaits insignifiants pour les produits

Chronique



dits onéreux.

Quant à l'augmentation du volume des ventes de médicaments annoncés par le ministre de la Santé de l'époque, ce n'était, ni plus ni moins, qu'un tour de passe-passe pour faire passer la pilule aux pharmaciens.

Les jeunes pharmaciens et ceux exerçant dans les zones rurales connaissent des difficultés insurmontables. Des centaines de ces officines sont en vente sans qu'elles trouvent d'acquéreur.

Quant aux pharmaciens plus âgés, ils ne sont guère mieux lotis. Aucune mesure n'a été prise pour les encourager à céder leurs pharmacies à des jeunes en quête de pharmacie rentable. Bien souvent, après

avoir payé ses fournisseurs, ses crédits et les impôts, le pharmacien en âge de partir à la retraite se retrouve avec des miettes. Aucun abattement fiscal n'est prévu pour ce cas de figure.

La profession ne peut plus continuer sur cette voie. Les pharmaciens et leurs instances doivent réfléchir d'urgence à un nouveau mode de rémunération pour que les revenus du pharmacien soient moins impactés par les baisses de prix de médicaments. Ils doivent également se former pour améliorer leurs pratiques et prospecter de nouvelles missions génératrices de revenu, comme c'est le cas de nombreux pays voisins.

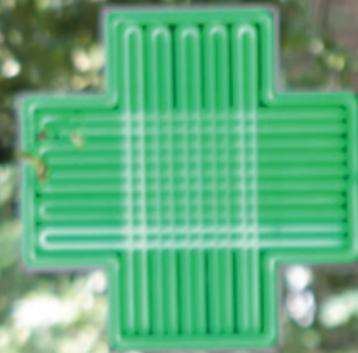
In fine, et pour que la profession puisse s'adapter



aux changements et préserver un exercice au service du patient, il faut tout d'abord que les instances ordinaires retrouvent un fonctionnement normal, à commencer par l'organisation des élections conformément aux lois en vigueur. Il faut, ensuite, que la tutelle soit plus réceptive aux

doléances des pharmaciens qui se sentent de plus en plus marginalisés. Et pour finir, il faut que les pharmaciens se prennent en charge et mettent les bouchées doubles pour être à la hauteur des challenges qui se profilent à l'horizon.

Actualités



Onivyde® : résultats positifs chez les malades non précédemment traités atteints d'un mPDAC

Par un communiqué daté du 9 novembre 2022, le laboratoire pharmaceutique Ipsen a annoncé qu'un essai de phase 3 mené sur 770 malades non précédemment traités atteints d'un adénocarcinome canalaire pancréatique métastatique avait atteint le critère d'évaluation principal de survie globale chez les sujets traités. Ces derniers ont été traités par Onivyde® (injection d'irinotécan liposomal) associé à deux autres médicaments.

Quant au profil de tolérance, il est comparable à celui de l'étude précédente. Les résultats de l'essai clinique seront présentés à l'occasion d'une prochaine conférence médicale.

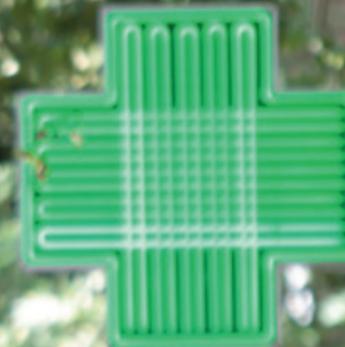
Fort de ce résultat, Ipsen envisage de déposer une demande d'Autorisation de mise sur le marché (AMM) à la Food & Drug Administration (FDA) pour ce traitement Onivyde®, utilisé en association avec le 5-fluorouracile/leucovorine et l'oxaliplatine, dans la prise en charge du cancer chez des patients non précédemment traités atteints d'un mPDAC (Metastatic Pancreatic Ductal Adenocarcinoma).

«Les résultats positifs de l'essai Napoli 3 ont démontré que, par rapport au traitement de référence, le schéma thérapeutique expérimental d'Onivyde® permettait d'étendre la durée de vie des patients non précédemment traités atteints d'un adénocarcinome canalaire pancréatique métastatique», a déclaré Howard Mayer, vice-président exécutif et directeur de la Recherche et



Développement chez Ipsen. Et d'ajouter : «Le pronostic des personnes diagnostiquées avec un cancer du pancréas est extrêmement sombre. Nous prévoyons de soumettre ces

nouveaux résultats à l'autorité réglementaire compétente et, s'ils sont approuvés, sommes convaincus que ce schéma thérapeutique pourrait représenter une nouvelle



option de traitement importante pour les patients qui luttent contre un cancer agressif et difficile à traiter. Nous remercions les patients ayant participé à l'étude, leurs familles, ainsi que les équipes soignantes».

Onivyde® est un inhibiteur liposomal de la topoisomérase à circulation longue, destiné à interrompre la réplication de l'ADN dans les cellules cancéreuses. Il pénètre dans les cellules cancéreuses en utilisant un processus naturel et lorsque les macrophages libèrent les liposomes, Onivyde est activé afin de faciliter la libération de la charge utile cytotoxique dans la tumeur, y compris l'irinotécan et le SN-38, son métabolite actif.

Le laboratoire Ipsen dispose des droits exclusifs de commercialisation pour les indications actuelles et futures de

ce traitement aux États-Unis. Le laboratoire Servier est responsable de la distribution de ce médicament en dehors des États-Unis et de Taïwan où ce médicament sera distribué par PharmaEngine.

Onivyde® est actuellement approuvé sur la plupart des marchés importants, y compris aux États-Unis, en Europe et en Asie, en association avec le fluorouracile (5-FU) et la leucovorine (LV) dans le traitement des patients atteints d'un adénocarcinome métastatique du pancréas dont la maladie a progressé après un traitement comportant la gemcitabine.

Il n'est, cependant, pas indiqué en monothérapie dans le traitement des patients atteints d'un adénocarcinome métastatique du pancréas.

Covid-19 : VidPrevtyl Beta approuvé par la Commission

Conformément à l'avis favorable rendu par le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'EMA (Agence européenne du médicament), la Commission européenne a donné son feu vert pour le vaccin VidPrevtyl Beta pour la vaccination de rappel préventive contre la Covid-19 de l'adulte à partir de 18 ans.

«Cette approbation valide, aujourd'hui, les recherches que nous avons menées en vue de développer une nouvelle solution vaccinale pour lutter contre la pandémie de la Covid-19. Les premiers lots de vaccins sont prêts à être distribués et le VidPrevtyl Beta sera une nouvelle option importante pour la protection des populations contre de multiples souches du virus de

la Covid-19», a indiqué Thomas Triomphe, vice-président exécutif Vaccins, Sanofi.

VidPrevtyl Beta est un vaccin nouvelle génération monovalent à protéine recombinante contre la Covid-19, développé par Sanofi et formulé avec l'antigène du variant Bêta et l'adjuvant à usage pandémique de GSK.

Pour développer ce vaccin, Sanofi a fait appel à la technologie à base de protéines recombinantes qu'il utilise également pour la fabrication des vaccins contre la grippe saisonnière. «Toutes les doses peuvent être livrées d'ici fin novembre», a indiqué un porte-parole. Selon Sanofi, un grand nombre de doses est déjà produit et stocké en France.

Formation continue : Le management de la qualité en question

Une cinquantaine de pharmaciens d'officine issus de toutes les régions du Royaume ont fait le déplacement à Rabat pour prendre part à une formation sur le management de la qualité en officine. Cette formation a été organisée par la Société marocaine de valorisation de l'acte officinal (SMVAO) en partenariat avec l'Association Pharma Système Qualité.

Cette formation animée par la D^{re} Martine Costedoat, directrice générale de Pharma Système Qualité, et le Pr Badre Eddine Lmimouni, pharmacien colonel spécialiste en Biologie médicale et chef de service de Parasitologie et mycologie médicale, s'est tenue les 12 et 13 novembre au Centre antipoison et de pharmacovigilance du Maroc.



«L'évolution de l'environnement de la pharmacie au Maroc nécessite aujourd'hui la mise en place d'un programme efficace d'amélioration de la qualité adapté à l'exercice officinal», a déclaré D^{re} Aïcha Zahi, présidente la SMVAO et responsable pédagogique de cette formation.

«Le but de cette formation est d'initier les pharmaciens à la démarche qualité en officine qui peut aboutir à une éventuelle certification.

La démarche qualité ne concerne pas seulement l'officine elle-même, mais plutôt tout ce qui gravite autour d'elle.

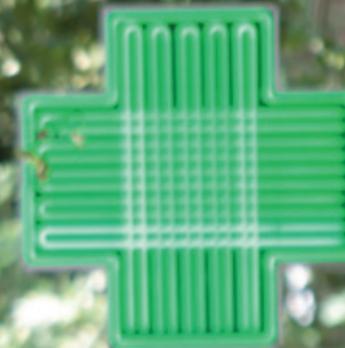
La démarche a pour objectif de garantir un acte pharmaceutique de qualité», a déclaré le Pr Badre Eddine Mimouni

Durant les deux jours, les pharmaciens d'officine ont pu suivre une batterie de présentations sur la qualité avec des exemples concrets sur son apport à la pratique officinale.

Les pharmaciens ayant pris part à ces deux journées de travail ont montré beaucoup d'intérêt vis-à-vis des thèmes traités, ce qui laisse croire que certains d'entre eux vont s'engager dans un processus de certification.



Nouveaux au Maroc



LEIDLIFE MIX, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE FER, Comprimé effervescent goût cerise
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE MAG, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

OLEDIZ
AXESS PHARMA
Lien

STIMactiv Tonus
BIOCODEX MAROC
Lien



ARIXIB, Comprimé pelliculé

LABORATOIRE : COOPER PHARMA

COMPOSITION : Etoricoxib

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)

Dosages disponibles :

ARIXIB 60 MG
Boite de 14 comprimés
PPV : 134.40 DHS

ARIXIB 60 MG
Boite de 7 comprimés
PV : 73.60 DHS

ARIXIB 90 MG
Boite de 14 comprimés
PPV : 152 DHS

ARIXIB 90 MG
Boite de 7 comprimés
PPV : 76.60 DH
Lien



Medicament.ma

Le premier site
des médicaments
au Maroc